

... engagement

Pour l'**installateur**, la certification est un moyen de prescription car elle est une aide au choix des produits selon un usage donné. En effet, pour certaines certifications, des classements ont été créés pour comparer les produits. Par exemple :

- pour les robinets simples et mélangeurs, le classement E.A.U. (E comme écoulement, A comme acoustique et U comme usure) a été mis au point afin de juger de la performance réelle des produits*.
- pour les mitigeurs, le classement E.C.A.U. a été mis en place, la lettre C indiquant le niveau de confort*.
- pour la certification des tubes et raccords, chaque produit est certifié pour un réseau donné : évacuation (E), adduction et distribution d'eau (P), irrigation (I), assainissement (A).

* Plus le chiffre placé après la lettre est élevé, plus la robinetterie est performante dans la caractéristique.

... parce que c'est un engagement

Du fabricant ou de l'entreprise

- De maintenir la qualité de ses produits et services dans le temps :
 - En mettant en place un système d'assurance qualité tout au long de la chaîne de production
 - En mettant en œuvre les moyens nécessaires pour contrôler la qualité et vérifier les performances de ses produits et services

Du certificateur CSTB

- De garantir la conformité des caractéristiques certifiées
- De vérifier régulièrement le contrôle de production ou la réalisation des opérations prévues dans le référentiel

La marque de qualité : un moyen sûr de reconnaître les produits certifiés

La marque est la seule information qui garantisse la certification du produit. Elle est estampillée sur le produit lui-même et/ou son emballage.

Selon le produit, elle peut être accompagnée d'informations plus ou moins détaillées sur les caractéristiques du produit, sa date de fabrication, la marque commerciale ou le sigle du fabricant accompagné des classements spécifiques (ECAU, EAU...) s'ils existent.

Pour en savoir plus

Pour consulter la liste des applications certifiées par le CSTB : www.cstb.fr rubrique Evaluations/Certification des produits et des services

Secrétariat des certifications du CSTB : certification@cstb.fr

Consulter la liste de tous les produits certifiés NF : www.marque-nf.com

Janvier 2008 / Conception : CSTB - Production Éditoriale / Crédits photos : iStock - DR - CSTB / 70 000 exemplaires - Impression SIC

Hydraulique et Équipements sanitaires



Garanties et...

Démarche volontaire du fabricant, la certification garantit la constance de la fabrication d'un produit ou d'un service par rapport à des caractéristiques et des performances spécifiques voulues et définies dans un référentiel. La certification des produits et services étant encadrée en France par le code de la consommation, les référentiels sont publiés au Journal Officiel.

La certification se concrétise par des marques de qualité dont la gamme s'élargit pour répondre à la demande des **utilisateurs** que sont les maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et particuliers qui peuvent ainsi acheter en toute confiance des produits durables et aptes à l'usage.

La marque, c'est une garantie...

Pour l'acheteur/installateur

- De faire la différence entre deux produits ou prestations apparemment identiques, pour un choix objectif, clair et transparent
- De faciliter l'adéquation des produits aux types de travaux à effectuer pour une meilleure prescription
- De réduire ses contrôles de réception

Pour l'utilisateur

- De choisir un produit de qualité répondant à ses besoins :
 - garantie des performances annoncées
 - aptitude à l'emploi prévue
- De la constance de la qualité des produits
- De disposer d'une traçabilité permettant des recours éventuels plus aisés
- D'identifier de façon fiable les produits, services, organismes ou personnes qui répondent à des caractéristiques connues et vérifiées

Hydraulique et Équipements sanitaires

Les marques de certification : point de repère "qualité"

De l'arrivée d'eau dans le bâtiment jusqu'à l'évacuation des eaux usées, en passant par la robinetterie, les appareils sanitaires ou encore la gestion et le traitement de l'eau : tous les équipements, produits et services entrant en jeu dans le cycle de l'eau doivent garantir sécurité et confort aux utilisateurs. De nombreux industriels ont fait le choix de la qualité en certifiant leurs produits ou leurs services grâce à des marques reconnues, délivrées par un organisme indépendant, le CSTB.

Ce dépliant vous aidera à identifier les produits et services certifiés offrant toutes les garanties d'usage et de sécurité.

Marques liées à un produit

Les applications

Pour les produits dits traditionnels. C'est une garantie de conformité à la réglementation française ainsi qu'aux normes françaises et européennes. La marque NF est délivrée par le CSTB pour le compte d'AFAQ AFNOR CERTIFICATION.

- Abattants de WC
- Adoucisseurs d'eau et sels de régénération
- Antipollution des installations d'eau (disconnecteurs, clapets de non retour...)
- Appareils sanitaires
- Canalisations en grès
- Canalisations en fonte pour évacuation, branchement et assainissement
- Composants sanitaires (mécanisme de chasse, robinet de remplissage...)
- Parois de douche
- Raccords en cuivre à braser par capillarité
- Robinetterie de réglage et de sécurité (réducteur de pression, groupe de sécurité, limiteur de température...)
- Robinetterie fontainerie hydraulique
- Robinetterie sanitaire
- Séparateurs de boues et de liquides légers et séparateurs de graisses
- Séparateurs métalliques de liquides légers
- Systèmes de canalisations plastique pour la rénovation des réseaux d'assainissement
- Tubes en cuivre
- Tubes et raccords en PVC rigide non plastifié



Les applications

La marque CSTB atteste de la conformité des produits innovants à l'Avis Technique. CSTB est une marque créée et délivrée par le CSTB.



- Accessoires sanitaires et de chauffage
- Assainissement
- Flexibles de raccordement
- Systèmes de canalisations de distribution d'eau ou d'évacuation des eaux

Marque liée à un service

Les applications

La certification CSTB Service atteste de la conformité à des spécifications techniques d'une prestation liée à la mise en œuvre ou à la maintenance d'un produit ou procédé faisant l'objet d'un Avis Technique.

Procédés de traitement des eaux

- Lutte contre la corrosion et l'entartrage
- Désinfection des réseaux d'eau sanitaires ou d'aéroréfrigérants
- Maintenance des adoucisseurs
- Traitement anticorrosion des eaux de réseaux sprinklers



Marque liée à une expertise



La marque REEX® "Réseau d'eau expert" associée à la certification CERTIFIÉ CSTB CERTIFIED, atteste de la compétence du prestataire titulaire (diagnostiqueur) à vérifier la conformité des installations par rapport à la réglementation et aux règles techniques (meilleure gestion de l'eau, évaluation des risques, amélioration du confort) et de son aptitude à réaliser les prestations et contrôles spécifiques au diagnostic des réseaux d'eau dans le bâtiment.

Les applications "CERTIFIÉ CSTB CERTIFIED" REEX®
Diagnostic des réseaux d'eau dans le bâtiment

